



Rapido'Devis

RAPIDO DEVIS

29 Rue Du Pere Gwenael
29470 Plougastel Daoulas

ESTIMATION

N° D202507-310
En date du 18/07/2025

RAPIDO'DEVIS

Mme Mathilda Quélenne
29 Rue du Père Gwenael
29470 Plougastel-Daoulas
SIRET : 93485832500012

Adresse du chantier
10 Rue de la Victoire
29480 Le Relecq-Kerhuon

test

N°	DÉSIGNATION	QTÉ	P.U HT	TVA	TOTAL HT
1	Préparation et protection				
1.1	Installation et protection du chantier Protection des sols et des meubles, mise en place du matériel	1 U	250,00 €	10.0 %	250,00 €
2	Dépose des anciennes menuiseries				
2.1	Dépose des menuiseries existantes Démontage soigné des anciennes menuiseries bois, évacuation des déchets	1 U	450,00 €	10.0 %	450,00 €
3	Fourniture et pose des nouvelles menuiseries				
3.1	Les menuiseries seront en PVC blanc, double vitrage 4/16/4 avec gaz argon, conformes aux normes en vigueur				
4	Finitions				
4.1	Finitions et étanchéité Réalisation des joints d'étanchéité périphériques, nettoyage	1 U	280,00 €	10.0 %	280,00 €

Modalités et conditions de règlement :

Ce document est une estimation et non un devis.
Ce document est généré automatiquement par un algorithme intelligent et constitue une estimation indicative. Les montants indiqués sont susceptibles d'être ajouté en cas de modification du taux de TVA en vigueur. Cette estimation devra être confirmée par un artisan qualifié, qui établira un devis définitif prenant en compte les spécificités de votre projet.

Total net HT	980,00 €
TVA (10.0%)	98,00 €
Total TTC	1 078,00 €

Net à payer 1 078,00 €

Offre valable jusqu'au **17/08/2025**

Bon pour accord et signature

TVA à taux réduit

En qualité de preneur de la prestation, j'atteste que les travaux réalisés se rapportent à des locaux à usage d'habitation achevés depuis plus de deux ans et respectent les conditions prévues par les articles 279-0 bis et 278-0 bis A du Code général des impôts, et notamment que les travaux effectués sur une période de deux ans au plus n'ont ni concouru à la production d'un immeuble neuf au sens du 2° du 2 du I de l'article 257 du Code général des impôts, ni même conduit à augmenter la surface de plancher des locaux existants de plus de 10%.